

JORF n°0279 du 30 novembre 2017
texte n° 42

Arrêté du 21 novembre 2017 fixant la répartition du nombre de contrats offerts au titre de l'année 2018 à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat

NOR: MENF1729261A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/11/21/MENF1729261A/jo/texte>

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 novembre 2017, le nombre de contrats offerts, au titre de l'année 2018, à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat est réparti entre les académies ainsi qu'il est précisé dans le tableau annexé au présent arrêté.

► Annexe

ANNEXE
RÉPARTITION PAR ACADÉMIE DU NOMBRE DE POSTES OFFERTS À L'EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT
Session 2018

Académies	Postes offerts
Aix-Marseille	10
Amiens	9
Besançon	4
Bordeaux	16
Caen	9
Clermont-Ferrand	10
Corse	0
Créteil	10
Dijon	4
Grenoble	27
Guadeloupe	2
Guyane	1

Lille	40
Limoges	1
Lyon	22
Martinique	4
Montpellier	10
Nancy-Metz	9
Nantes	59
Nice	6
Orléans-Tours	9
Paris	8
Poitiers	12
Reims	2
Rennes	38
La Réunion	2
Rouen	4
Strasbourg	7
Toulouse	16
Versailles	19
Total	370